

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR LE RACCORDEMENT DES CAMERAS CARREFOUR DU ROGNARD

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de créer un réseau sous terrain jusqu'à la mairie,

Considérant la proposition établie par la Société SERFIM T.I.C (69633 VENISSIEUX CEDEX) pour un montant total de 8 661,19 € HT soit 10 393,43 € TTC,

DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la Société SERFIM T.I.C (69633 VENISSIEUX CEDEX) pour un montant total de 8 661,19 € HT soit 10 393,43 € TTC, en vue de créer un réseau sous terrain jusqu'à la mairie.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 05-11-2024,
Le Maire,
Raymond DURAND



Certifié exécutoire
En Préfecture, le 05/11/2024
Et de la publication, le 05/11/2024